



## DOSSIER DE PRESSE

Février 2010

### **Aide sociale à l'enfance**

## **Paris lance un nouveau programme d'actions (2010-2014) en faveur de 26 000 enfants et jeunes en difficulté**

### **sous la responsabilité de Myriam El Khomri**

adjointe au maire de Paris chargée de la protection de l'enfance et la prévention spécialisée

dans le cadre du schéma départemental  
de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014

#### **Contact presse**

Nathalie Royer : 01 42 76 49 61

[service.presse@paris.fr](mailto:service.presse@paris.fr)

## Actions nouvelles de prévention et d'aide sociale à l'enfance de 2010 à 2014

Pour améliorer et diversifier l'accueil :

- **300 places d'accueil supplémentaires dans Paris dédiées en priorité aux adolescents**, dont :
  - 50 places d'accueil pour des jeunes en souffrance psychique ;
  - 85 places d'accueil supplémentaires pour les mineurs étrangers isolés, 55 places d'hébergement d'urgence et 45 places de suivi éducatif en accueil de jour.
- **150 places d'accueil rénovées et humanisées**, dont 90 dans un nouveau centre d'accueil d'urgence à la Porte des Lilas.

Pour agir en prévention sur l'absentéisme scolaire, les jeunes dans l'espace public, en risque d'exclusion, l'insertion professionnelle, la santé... :

- **six nouveaux centres sociaux** ;
- **quatre lieux d'accueil innovants** et participatifs pour les jeunes ;
- **des plateformes de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs scolaires** en risque d'errance dans toutes les missions locales ;
- **doubler le parrainage d'enfants** (en particulier placés en foyer ou hébergés à l'hôtel) par des familles parisiennes volontaires ;
- une Maison des Adolescents dans le Nord Est parisien.

Pour un accompagnement individualisé et le plus en amont possible (bébés, adolescents cumulant des difficultés scolaires, éducatives et sociales, jeunes mères isolées avec enfants de moins de 3 ans...) :

- **quatre nouveaux services d'accueil de jour éducatif** pour les enfants et préadolescents ;
- **création d'actions éducatives spécialisées petite enfance et mère-enfant** pour l'accompagnement des mères avec enfant(s) de moins de trois ans ;
- **renforcement des moyens et des personnels de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 75)** ;
- **promotion du métier d'assistant familial** ;
- **développement du nombre de référents socio-éducatifs** au Bureau de l'Aide sociale à l'enfance.

Pour soutenir l'adoption :

- **mise en place du label « qualiparis »** pour les actions de l'Espace Paris Adoption ;
- **accompagnement des familles au-delà même du moment de l'adoption** ;
- **soutien des enfants adoptés**.

Pour renforcer l'accompagnement vers l'autonomie à la fin des prises en charge ASE :

- **développement du parrainage d'accès à l'emploi** ;
- **faciliter l'accès aux contrats jeunes majeurs** ;
- **favoriser l'accès au logement** par la mobilisation renforcée du dispositif « louez solidaire », du réseau des foyers de jeunes travailleurs et des CHRS « jeunes » pour trouver des solutions de logement adaptées.

Pour être au plus proche des besoins des jeunes et des familles :

- **implantation des services du bureau de l'aide sociale à l'enfance dans les quartiers** ;
- **développement d'outils d'information et de communication** à destination des usagers, des personnels et des partenaires.

Pour atteindre ces objectifs, le Département de Paris mobilise un budget de :

- **310 millions d'euros en 2010 (en augmentation de 44% depuis 2001)**, 2<sup>ème</sup> plus gros budget du département après celui du RSA ;
- et **56 millions d'euros consacrés à l'investissement**.

## Sommaire

### **Aide sociale à l'enfance à Paris : 26 000 enfants et jeunes parisiens concernés**

(page 4)

### **Un programme d'actions en 5 priorités :**

- **développer et améliorer l'accueil des enfants et des jeunes en danger :**  
300 places supplémentaires et 150 humanisées (page 6)
- **renforcer la prévention sociale et éducative :** des actions de proximité pour les jeunes et les familles (page 7)
- **protéger les mineurs étrangers isolés :** 85 places d'accueil supplémentaires (page 9)
- **favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté**  
(page 10)
- accompagner les enfants et les familles autour de l'adoption (page 11)

### **Les actions menées par l'Aide sociale à l'enfance depuis 2001** (page 12)

### **En annexe :**

- Témoignages de jeunes et de familles
- Présentation de l'aide sociale à l'enfance

## **Aide sociale à l'enfance à Paris : 26 000 enfants et jeunes parisiens concernés**

Tous les enfants et jeunes de Paris méritent des chances égales pour construire leur parcours de vie, s'intégrer dans la société et préparer leur autonomie. Face à des conditions sociales, scolaires, médicales ou familiales parfois difficiles, certains enfants et jeunes ont un besoin particulier de protection et de solidarité de la collectivité.

L'Aide sociale à l'enfance a pour missions d'apporter un soutien ponctuel ou une prise en charge globale pour répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les enfants, les jeunes parisiens et leurs parents, pour les aider à construire leur parcours de vie, à s'intégrer dans la société, à préparer leur autonomie.

**Aujourd'hui, près de 26 000 enfants et leur famille sont suivis au titre de l'Aide sociale à l'enfance et de la prévention** (soit 10,8 jeunes sur 1000 de moins de 20 ans contre 7,8 sur 1000 au plan national).

En 2008 :

- 4845 jeunes ont été accueillis dans des foyers ou des familles d'accueil par des mesures judiciaires (65.3%) ou administratives (34,7%) – dont 20 % ont entre 11 et 14 ans, 29 % ont entre 15 et 17 ans, 23 % ont entre 18 et 21 ans et 16 % sont des mineurs isolés étrangers ;
- 4190 enfants ont été suivis à domicile, par une aide éducative ;
- 15 750 jeunes ont été suivis par les équipes de prévention spécialisée ;
- 305 mères et 330 enfants ont été accueillis dans 10 centres maternels et 1 centre parental ;
- 12 000 familles ont participé aux activités des centres sociaux ;
- 2012 familles titulaires d'un agrément en cours de validité ;
- 215 enfants ont été adoptés : 54 étaient pupilles et 161 venaient de l'étranger ;
- 434 nouveaux agréments en vue d'adoption ont été délivrés aux familles.

En raison de la crise économique, **les besoins d'interventions sociales et éducatives sont croissants** et touchent particulièrement :

- les jeunes en errance et les familles précaires (12% de familles pauvres) ;
- les familles monoparentales très nombreuses à Paris (27 % contre 17 % au plan national) ;
- les mineurs étrangers isolés, qui arrivent de plus en plus nombreux dans la capitale (une hausse de 152% de demandes de prises en charge de 2006 à 2009).

**Paris a créé en 2007 d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP 75)** : un outil central à mobiliser pour tout enfant ou jeune en situation ou risque de danger, que ce soit sur sa santé, sa sécurité, sa moralité ou encore son éducation. Les informations sont transmises par le **119 (numéro vert enfance en danger)**, les services sociaux, médico-sociaux, sanitaires, de police ou scolaires. Cette cellule démontre son efficacité, avec **une progression de 81% des signalements d'enfants en difficulté** depuis 2006.

Pour répondre de façon adaptée à l'évolution des besoins, **Paris a décidé de lancer un nouveau programme d'actions d'aide sociale à l'enfance de 2010 à 2014**, dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, **selon 5 priorités** :

- développer et améliorer l'accueil des enfants et des jeunes en danger ;
- renforcer la prévention sociale et éducative ;
- protéger les mineurs étrangers isolés ;
- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté ;
- accompagner les enfants et les familles autour de l'adoption.

Pour atteindre les objectifs de ce nouveau programme, **le Département mobilise** :

- **près de 5000 personnes** (avec 2546 agents de la collectivité dont 950 assistants familiaux, 300 éducateurs de rue, 2000 emplois dans les 200 associations mandatées par le Département de Paris) ;
- **un budget de 310 millions d'euros en 2010** (en augmentation de 44% depuis 2001), 2<sup>ème</sup> plus gros budget du département après celui du RSA, auquel s'ajoutent **56 millions d'euros consacrés à l'investissement** de 2010 à 2014.

**Ce programme d'actions s'inscrit dans un contexte particulièrement inquiétant de désengagements massifs de l'Etat dans la prise en charge des jeunes en difficulté et de leur famille**, notamment sur :

- la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'éducation nationale, la santé ;
- la création du fonds national de financement de la protection de l'enfance prévu par la loi du 5 mars 2007, qui devait être doté de 30 millions d'euros.

Aussi, dans le cadre d'une démarche collective avec l'Association des Départements de France et de nombreux autres départements, **la Ville de Paris a engagé un recours contre l'Etat pour obtenir la création de ce fonds et une indemnisation.**

## **Développer et améliorer l'accueil : 300 places supplémentaires dans Paris et la rénovation de 150 places existantes d'ici 2014**

Aujourd'hui, Paris compte **5834 places d'accueil** dont :

- **3829 réparties dans 34 structures**, dont 14 départementaux (centre d'accueil d'urgence, pouponnières, foyers de l'enfance, centres éducatifs et de formation professionnelle, centres maternels) **et 20 associatifs** ;
- **2005 en accueil familial**, gérées par 9 services d'accueil familial départementaux et 5 associatifs.

Les places d'accueil en établissements, étant majoritairement situées hors de Paris (61 %), ne favorisent pas le lien avec les familles. Par ailleurs, Paris manque de places d'accueil pour les 15-17 ans, ainsi que pour les adolescents souffrant de troubles psychiques.

Aussi, dans son nouveau programme d'actions (2010-2014), le Département a décidé :

### **L'ouverture de 300 nouvelles places d'accueil pour les préadolescents et les adolescents dans Paris, avec :**

- **la création de 50 places d'accueil dans des petites structures dédiées aux adolescents en souffrance psychique**  
Elles complèteront, entre autre, le dispositif de « Paris ados service » dédié aux jeunes en errance, en crise ou en conflit familial ;  
**Une dizaine de places seront ouvertes dès 2010 dans une petite structure (18<sup>ème</sup>).**
- **85 places supplémentaires dédiées aux mineurs étrangers isolés**
- **le développement de l'accueil familial :**
  - en intensifiant des campagnes de recrutement d'assistants familiaux ;
  - en s'appuyant sur les 9 services de placement familial départementaux qui assurent le recrutement, la gestion et l'encadrement des assistants familiaux et le suivi des enfants.

### **La rénovation de 150 places existantes pour les humaniser, avec notamment :**

- **la construction d'un nouveau Centre d'Accueil de 90 places d'urgence dédiées aux enfants en danger**  
Situé dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement (Porte des Lilas), il sera finalisé fin 2013 et :
  - remplacera, avec 15 places supplémentaires dédiées notamment aux 12-18 ans, celui de Saint Vincent de Paul, devenu vétuste et inadapté ;
  - permettra d'accueillir en urgence, 24 heures sur 24, et de protéger, les enfants et les jeunes en danger.**Paris va y investir plus de 20 millions d'euros et la Région Ile-de-France 8 millions d'euros.**

## **Renforcer la prévention sociale et éducative : des actions de proximité pour les jeunes et les familles**

**Pour les familles : la création de 6 nouveaux centres sociaux associatifs d'ici 2014**, dont :

- trois sont d'ores et déjà localisés dans les quartiers Rungis (13<sup>ème</sup>), Binet (18<sup>ème</sup>) et Mac Donald (19<sup>ème</sup>) ;
- un a été livré à l'automne 2009 après une réhabilitation complète : le centre social Saint Lazare (10<sup>ème</sup>).

Paris compte à ce jour 34 centres sociaux (dont 8 créés depuis 2001), qui ont pour missions d'intervenir auprès des jeunes en difficulté et d'anticiper les comportements à risque, notamment dans l'espace public.

Ils proposent aux jeunes et familles :

- des activités de soutien scolaire, d'alphabétisation et d'apprentissage du français ;
- ainsi que des actions d'animation dans les quartiers avec une participation active des habitants.

Alors que l'Etat s'est progressivement désengagé du financement de ces équipements, le Département a abondé dès 2008 de 800 000 euros les crédits dédiés aux centres sociaux déjà existants.

**Pour tous les jeunes des quartiers : la création de 3 nouveaux lieux d'accueil innovants pour les jeunes**

Ouverts à tous, avec un fonctionnement adapté à leurs horaires (soirs et week-ends), ils proposeront des loisirs, mais également un soutien en terme de scolarité, d'orientation, d'insertion professionnelle, de relations familiales ou encore de conduites à risque. L'originalité repose sur une participation active des jeunes à la définition des activités, sur le modèle de celui qui a ouvert début 2010 dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, géré par l'association AJAM.

**Adapter et développer la prévention spécialisée**

- diversifier les modalités d'intervention en fonction des nouveaux besoins (horaires, groupes...) ;
- actualiser l'implantation des équipes en fonction de l'évolution des quartiers.

**300 éducateurs de rue (59 équipes) travaillent dans les quartiers pour éviter la marginalisation des adolescents** (prioritairement les 12-18 ans) et des jeunes adultes.

Environ 16 000 jeunes en risque d'exclusion sont suivis, sur leurs lieux de vie. Les éducateurs établissent une relation de confiance, mettent en place un projet éducatif sur la base d'activités et accompagnent leurs démarches d'insertion.

**Depuis 2001, le budget consacré à la prévention spécialisée a augmenté de 33% et s'élève aujourd'hui à 18 millions d'euros.**

**Pour agir contre le décrochage scolaire et les problèmes familiaux : la création de 4 nouveaux services d'accueil de jour éducatif pour les enfants et les préadolescents.**

Afin de prévenir la déscolarisation et les ruptures familiales, ces équipements proposeront des actions éducatives individuelles et collectives pour les enfants, en associant les parents, sur le modèle des 2 structures ouvertes en 2006 dans les 13<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

**Pour mieux agir au plus proche des jeunes et des familles : l'implantation d'antennes de l'Aide sociale à l'enfance dans les quartiers**, avec :

- l'ouverture d'un service dans le 20<sup>ème</sup> dès 2010 ;
- puis dans les 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements d'ici 2014.

En effet, ces 4 arrondissements font état de près de la moitié des informations préoccupantes.

Cette démarche sera ensuite progressivement étendue à l'ensemble des arrondissements.

Cette « déconcentration » du bureau de l'aide sociale à l'enfance, avec l'implantation des services dans les quartiers, permettra :

- de se rapprocher des familles ;
- d'améliorer leur suivi par les services de l'aide sociale à l'enfance, en associant les services sociaux, les équipes de polyvalence scolaires, la protection maternelle et infantile, et les mairies d'arrondissement ;
- de mieux garantir l'intérêt de l'enfant et le respect des droits des familles ;
- de développer une dimension préventive à travers une relation de proximité.

**Pour élargir les relations sociales des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance : doubler le nombre de parrainages d'enfants par des familles d'ici 2014**

A ce jour, 121 enfants parisiens confiés à l'Aide sociale à l'enfance sont parrainés par des familles volontaires qui les accueillent pendant les week-ends et les vacances scolaires, en lien avec la famille et en collaboration avec les services sociaux. Pour ces jeunes qui ont des relations problématiques avec leurs parents, le parrainage permet de leur apporter un climat de stabilité affective et d'épauler les parents dans leur mission éducative. Paris soutient aujourd'hui 2 associations spécialisées, le « Centre Français de Protection de l'Enfance » et « Parrains par mille », qui gèrent le parrainage de ces enfants.

**L'objectif est de doubler le nombre de parrainages d'enfants d'ici 2014**, en privilégiant notamment les enfants confiés aux services et de familles hébergées à l'hôtel.

**Paris lancera au printemps une campagne parisienne de recrutement en direction des familles prêtes à s'engager.**



## **Protéger les mineurs étrangers isolés : 85 places d'accueil supplémentaires, dont 30 en placement familial**

Le Département de Paris, qui assure la protection des mineurs étrangers isolés au titre de l'aide sociale à l'enfance, a engagé depuis 2001 d'importants efforts, avec notamment la création de **la cellule spécifique d'accueil et d'orientation de ces mineurs (CAMIE) en 2003, au sein du bureau d'aide sociale à l'enfance dans le 12<sup>ème</sup>**. Composée de travailleurs sociaux et d'un psychologue, cette cellule a pour missions d'assurer l'accueil initial des mineurs, de prendre en charge leur suivi socio-éducatif et d'établir un lien permanent avec le dispositif de mise à l'abri piloté par l'Etat.

**Suite aux arrivées continues et massives de mineurs étrangers isolés**, contraints de fuir leur pays pour échapper à la guerre ou à l'extrême pauvreté, sur le territoire parisien (notamment depuis la fermeture de Sangatte en 2003 et l'évacuation de la « jungle » de Calais en 2009), **les demandes de prise en charge de mineurs étrangers isolés auprès du bureau d'aide sociale à l'enfance de Paris ont augmenté de + 152 % de 2006 à 2009**. A ce jour, **le Département de Paris prend donc en charge 950 mineurs étrangers isolés et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans au titre de l'aide sociale à l'enfance**, pour un montant annuel de 40 millions d'euros.

**Dans son nouveau programme 2010-2014, Paris a décidé :**

- **de créer 85 places d'accueil supplémentaires pour ces mineurs d'ici 2014, dont 30 en placement familial**
- **de mettre en place, courant 2010, un observatoire spécifique des mineurs isolés étrangers au sein de l'Observatoire de protection de l'enfance**  
Instance d'expertise et de suivi, il regroupera tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés afin de formuler des propositions concrètes pour améliorer leur prise en charge.

**De plus, face au manque de places d'hébergement d'urgence (100 à Paris) gérées par l'Etat**, dont c'est la compétence, et pour ne laisser aucun mineur isolé à la rue, **le Département de Paris a renforcé le dispositif d'Etat pour la mise à l'abri des mineurs :**

- **en ouvrant 30 places d'accueil (de nuit et en journée) pour l'hiver** (rue Bertillon - 15<sup>ème</sup>), gérées par l'association Aurore, en partenariat avec l'Etat, en décembre 2009 ;
- **en créant 25 places d'hébergement dans un nouveau centre** (20 boulevard de Strasbourg), avec **45 places de suivi éducatif en journée**, financées par le Département de Paris et gérées par France Terre D'Asile, en janvier 2010.

Ainsi, en ce début d'année 2010, l'ensemble du dispositif de mise à l'abri pour les mineurs étrangers isolés à Paris comprend environ 155 places.

Paris :

- considère cependant que l'hébergement et la prise en charge de ces jeunes doivent être mieux répartis en Ile-de-France et **demande depuis plusieurs années à l'Etat la création d'une plateforme régionale de coordination et d'orientation des mineurs étrangers isolés**.
- rappelle la nécessité d'une approche collective et concertée avec l'Etat, qui **reste compétent en matière d'urgence sociale et de politique migratoire**.

## **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté**

Lorsqu'un jeune sort d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance, il doit être plus fortement soutenu par la collectivité parisienne dans l'accès à l'emploi, aux droits sociaux, et au logement.

**Pour favoriser l'égalité des chances et l'accès à l'emploi :**

- **le Département développera le parrainage soutenant l'insertion professionnelle** (formation ou accès à l'emploi), par exemple entre des chefs d'entreprise retraités et des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ;
- **les programmes des centres éducatifs et de formation professionnelle départementaux seront adaptés à l'évolution du marché du travail et aux besoins des jeunes, modernisés et réévalués, en partenariat avec tous les acteurs concernés ;**
- **l'ouverture de la seconde antenne de l'Ecole de la deuxième Chance (fin 2009 dans le 18<sup>ème</sup>), qui complète la 1<sup>ère</sup> ouverte en 2007 dans le 20<sup>ème</sup>, permettra d'accueillir au total 310 jeunes en situation de décrochage scolaire** pour qu'ils accèdent à une formation et une remise à niveau ;
- **200 places** seront réservées en priorité pour les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance dans les directions de la Ville, via des contrats aidés, stages et dispositifs d'apprentissage. 100 places de stage dans les établissements culturels de la Ville seront proposées dès 2010 aux élèves de 3<sup>ème</sup> fréquentant les centres sociaux et les clubs de prévention, et 200 en 2011.
  
- **La création de « plateformes » soutenant l'insertion des jeunes dans les 5 missions locales parisiennes**  
Une expérimentation de repérage et de suivi, pour l'aide à la recherche d'emploi, des jeunes « décrocheurs » en risque d'errance, sortis du système scolaire sans qualification, est déjà menée par la mission locale Belliard (18<sup>ème</sup>) grâce à la création d'un poste de coordinateur, travaillant en liaison avec tous les partenaires dont les clubs de prévention.  
Elle sera étendue aux missions locales Paris Centre et Paris Est dans un premier temps, puis à l'ensemble des missions locales. Ces nouvelles plateformes seront créées avec le soutien du Haut Commissariat à la jeunesse.

**Pour l'accès au logement**

Le logement étant un facteur déterminant de l'insertion et de l'accès à l'autonomie : le réseau des foyers de jeunes travailleurs, des CHRS « jeunes » ainsi que le dispositif « louez solidaire » seront particulièrement mobilisés pour trouver des solutions de logement adaptées.

## **Accompagner les enfants et les familles autour de l'adoption**

Pour soutenir l'adoption :

- **mise en place du label « qualiparis »** pour les actions de l'Espace Paris Adoption ;
- **accompagnement des familles au-delà même du moment de l'adoption.**

**En 2006, Paris a créé l'Espace Paris Adoption pour améliorer l'accueil et l'accompagnement :**

- de tous les enfants pupilles de l'Etat ;
- des familles adoptantes ;
- des jeunes adoptés qui souhaitent connaître leur histoire.

C'est aussi un lieu de réflexion et d'échange ouvert aux familles et à tous les acteurs concernés.

Cet espace répond à un nombre important de demandes d'agrément avec parfois un décalage entre les attentes (ou projets) des familles postulantes à l'adoption et la réalité nationale et internationale de l'adoption.

En 2008 à Paris :

- 2012 familles titulaires d'un agrément en cours de validité ;
- 215 enfants ont été adoptés : 54 étaient pupilles et 161 venaient de l'étranger ;
- 434 nouveaux agréments en vue d'adoption ont été délivrés aux familles.

Dans le cadre du nouveau programme 2010-2014, **Paris a décidé d'intensifier ses actions pour soutenir l'adoption :**

- **en accompagnant les familles au-delà même du moment de l'adoption**, par des conseils, des aides médicales ou psychologiques ;
- **en renforçant le soutien aux adolescents adoptés**, notamment dans la recherche de leurs origines et de leur histoire ;
- **en mettant en place le label « qualiparis »**, dans la continuité de la charte pour améliorer l'accueil du public lancée en 2004. Ce processus de labellisation des services de la Ville de Paris recevant du public constitue une garantie de la qualité du service rendu aux usagers.

## **Les actions menées par l'Aide sociale à l'enfance depuis 2001**

Le précédent schéma adopté en 2003 a déjà permis de renforcer sensiblement les actions de prévention, de repérage et de signalement des enfants et des jeunes en difficulté et leur accueil avec notamment :

### **Un renforcement des actions de prévention :**

- 8 centres sociaux et 6 équipes de prévention spécialisée créés ;
- un lieu innovant et participatif pour les jeunes dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement ;
- l'ouverture de 2 services d'accueil de jour éducatif (SAJE) de 38 places, sur les 13<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

### **L'adaptation et la diversification des modes de prise en charge :**

- mise en place de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP 75) et élaboration et signature d'un protocole de signalement avec tous les partenaires ;
- création d'un centre parental de 46 places pour couples en difficulté en attente du premier enfant ;
- création d'un service d'accueil familial départemental dans Paris ;
- aménagement de lieux de rencontres parents/enfants sur plusieurs services d'accueil familial (Sens, Ecommoy...) ;
- ouverture de 67 places en structures et 17 places en placement familial ;
- création de l'accueil séquentiel dans deux maisons d'enfants à caractère social ;
- mise en place d'une cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers (CAMIE) ;
- ouverture de l'Espace Paris Adoption dédié à l'accueil et au soutien des familles adoptantes, au suivi et à l'accompagnement des pupilles et anciens pupilles.

### **La structuration du dispositif et la qualité des interventions :**

- 48 postes supplémentaires de référents socio-éducatifs au bureau de l'ASE depuis 2003 ;
- des comités de prévention protection enfance famille (CPPEF) dans chaque arrondissement.